

Dernière mise à jour : 05/09/2018

Métier: Métiers du sport | Préparation aux concours

Diplôme: Préparation à l'examen

Niveau de qualification: Aucun

Numéro de fiche: 109

Objectifs

Le professeur de Sport, fonctionnaire d'état de catégorie A, exerce des missions de conseil et d'expertise en développement, formation et entraînement dans les services et établissements du Ministère chargé des Sports et dans les fédérations sportives.

Il contribue à la mise en oeuvre et à la réalisation de la politique sportive de l'Etat à travers des actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives, et d'entraînement. Il assure également une mission dans le domaine de la protection des usagers.

Il assure des fonctions de conseiller d'animation sportive, de conseil technique sportif ou de formateur.

Texte de référence : Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport

Conditions d'accès

Conditions d'accès au concours externe :

- être titulaire de la licence STAPS, d'un BEES 2ème degré ou d'un DES JEPS
- les sportifs de haut niveau figurant sur les listes ministérielles peuvent également s'inscrire sans condition de diplôme

Conditions d'accès au concours interne :

- Etre fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales de la fonction publique hospitalière et des établissements qui en dépendent
- Justifier de 3 ans de services publics effectifs

Condition d'accès au concours réservé Sportifs Haut Niveau

Ce concours est réservé aux sportifs pouvant justifier de trois années d'inscription sur la liste des **SHN** (liste élite, sénior, jeune ou reconversion)

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat formation du CREPS des Pays de La Loire ou à télécharger [ICI](#)

Clôture des inscriptions : 21 septembre 2018

Sélection



- **Epreuve écrite** de 3 heures, au CREPS des Pays de La Loire, **lundi 24 septembre 2018** (une convocation vous parviendra une semaine avant l'épreuve).

Cette épreuve permet notamment d'apprécier le niveau de culture générale sportive du candidat ainsi que ses connaissances des structures et des missions du Ministère des Sports.

- **Etude d'un dossier de candidature** à fournir avec votre dossier d'inscription.

Le dossier de candidature doit comporter un curriculum vitae, une lettre de motivation, et doit décrire votre implication dans le milieu associatif et sportif à travers vos expériences, ainsi que votre projet professionnel.

Nombre de places : 8 maximum

Déroulement de la formation

Dates de formation :

- préparation aux épreuves d'admissibilité : **contacter le CREPS**
- préparation aux épreuves d'admission : **contacter le CREPS**

(Dates pouvant être modulées en fonction des dates du concours)

Contenu de la formation

- préparation méthodologique aux épreuves
- méthodologie de l'entraînement, ingénierie de formation
- connaissance de l'environnement professionnel du professeur de sport
- connaissances scientifiques associées aux épreuves
- exercices et sujets à traiter, corrections et commentaires, simulations d'épreuves orales
- accompagnement et suivi tutoral, plateforme informatique

Formation entièrement à distance

Coûts et financement

Voir tableau joint au dossier d'inscription

Frais d'inscription 30€

Frais de sélection 40€ (remboursé aux candidats non présents)

Contact

Responsables pédagogiques :

Céline GUELZEC 06 13 08 62 71
celine.guelzec@creps-pdl.sports.gouv.fr

Emmanuelle JEHANNO : 06 24 53 06 80
emmanuelle.jehanno@creps-pdl.sports.gouv.fr

Secrétaire :

Guyène DEVANNE 02 28 23 69 73
guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr